

REGLEMENT INTERIEUR

- Il est impératif d'avoir pris et réglé sa licence-assurance. La fiche d'inscription doit être complétée.
- Le certificat médical (ou le questionnaire) obligatoire, doit être présenté **au responsable du dojo** ou au professeur dès les premiers entraînements.
- Le tarif est dégressif lors de l'adhésion de plusieurs personnes d'une même famille. Il est possible de payer sa cotisation en plusieurs fois. Pour chaque versement, il **est** fourni un récépissé qu'il **convient** de conserver comme preuve de paiement.
- La cotisation est une participation à la vie du Club. Dans le cas où un membre cesse de pratiquer, il ne sera pas procédé au remboursement de cette participation sauf pour raison majeure (**état de santé, déménagement**).
- Il est impératif d'être dans un état de propreté parfaite. Les ongles des pieds et mains doivent être coupés courts, judogi propre, et port de tongs ou zoris obligatoires pour circuler dans le dojo.
- Tout compétiteur doit posséder, dans son sac de sport, une trousse de secours contenant : pansements, straps et pommade chauffante ou gel à l'arnica.
- Il convient d'être à l'heure aux cours et de ne pas quitter les tatamis sans autorisation du professeur.
- En cas d'absence aux entraînements, avertir le Club soit par le biais du responsable de section ou du professeur, soit par mail : larochelle-judo@orange.fr ou par Téléphone au :05.46.41.86.95.
- Respecter les lieux. Les visiteurs doivent faire preuve de discrétion et doivent s'abstenir de parler à voix haute. Les téléphones portables doivent être éteints ou en mode silencieux. Interpeller et conseiller les participants -enfants ou adultes- pendant les séances n'est pas souhaitable.
- La consommation et l'introduction d'alcool dans le dojo est formellement interdite.
- Il est défendu de mâcher de chewing-gum sur le tatami.
- Il est interdit de se changer **en dehors des vestiaires**. Il convient de ne pas s'y attarder et de respecter les vêtements et sacs des autres. Les jeux d'eau y sont interdits.

Le Club décline toute responsabilité en ce qui concerne les pertes d'objets ou vols éventuels. A défaut de ne pouvoir les laisser à la maison, les sommes d'argent, même minimales et les objets de valeur (bijoux, portables...) ne doivent pas **être** laissés dans les vestiaires. Les grouper entre amis ou les mettre dans un sac qui restera en vue dans la salle pendant l'entraînement.

- La Rochelle Judo 17 est une association de bénévoles qui utilise les compétences et le dévouement de chacun. Votre aide, si minime ou ponctuelle soit-elle, **est** la bienvenue.

L'adhérent mineur doit être accompagné par son représentant à l'intérieur du dojo. Toute activité en dehors de la salle du judo est de la responsabilité de l'adhérent ou de son représentant.

Pièces à joindre lors de l'inscription :

- La fiche d'inscription complétée très lisiblement et signée,
- Le certificat médical précisant si nécessaire la pratique en compétition ou le questionnaire de santé,
- Le règlement.